

## PRÉLÈVEMENT D'URINE POUR CULTURE CHEZ PATIENT AVEC SONDE VÉSICALE

Il s'agit d'un prélèvement aseptique d'urine afin d'effectuer une analyse bactériologique dans le contexte de suspicion d'infection urinaire. La technique de pose d'une sonde vésicale est décrite dans [la recommandation sondage vésical \(https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/sondage-v%C3%A9sical\)](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/sondage-v%C3%A9sical)

Pour le prélèvement d'urine nécessitant un sondage aller-retour, [se référer à la fiche technique prélèvement d'urine chez patient non sondé \(https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/pr%C3%A9l%C3%A8vement-durines-pour-culture-chez-patient-non-sond%C3%A9\)](https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/pr%C3%A9l%C3%A8vement-durines-pour-culture-chez-patient-non-sond%C3%A9).

### Matériel

- 1 formulaire de demande d'analyse et une étiquette d'identification du patient à coller sur le tube
- 1 flacon de solution hydro-alcoolique
- gants non stériles
- désinfectant alcoolique ou aqueux à base de Chlorhexidine 0.5%
- aiguille et seringue stériles
- tubes stériles, système vacutainer ou autre système en vigueur dans l'établissement
- clamp

### Technique de prélèvement

- remplir le formulaire de demande d'analyse et identifier le tube avec une étiquette d'identification du patient
- se désinfecter les mains
- informer et installer le patient, clamber la sonde
- se désinfecter les mains
- mettre les gants non stériles
- désinfecter le site de prélèvement
- piquer dans le site de prélèvement avec du matériel stérile (aiguille et seringue) et aspirer 5 ml d'urines
- prélever l'urine avec le système prévu pour l'analyse
- enlever les gants
- se désinfecter les mains
- compléter la demande d'analyse avec l'heure du prélèvement

### Remarque

Si l'échantillon d'urine n'est pas immédiatement pris en charge il doit être gardé selon les indications du laboratoire (air ambiant ou frigo ou étuve)

### PIÈCE(S) JOINTE(S):

Dernière mise à jour le 14/08/2017